

Séance publique du 14 juin 2004

Délibération n° 2004-1949

commission principale : développement économique

objet : **Filière sciences de la vie - Projet cancéropôle Lyon Rhône-Alpes - Convention - Participation financière**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 mai 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le contexte et la présentation du projet Cancéropôle Lyon Rhône-Alpes

Les sciences de la vie constituent une priorité économique de la Communauté urbaine, réaffirmée dans le cadre de la démarche Grand Lyon, l'esprit d'entreprise. L'ambition visée consiste à positionner Lyon parmi les bioclusters européens les plus dynamiques en biotechnologies d'ici trois ans, parmi Oxford-Cambridge, Munich, Medicon Valley etc.

Pour ce faire, la Communauté urbaine et ses partenaires se sont fédérés sous l'enseigne Lyon BioAdvisor®. La stratégie définie en commun passe par le soutien à la création, au développement et à l'attraction d'activités économiques dans le domaine des biotechnologies ainsi qu'à la mise en place de grands projets structurants à forte visibilité internationale et un dispositif d'accueil immobilier.

Un certain nombre d'actions ont déjà été lancées comme l'organisation à Lyon du forum mondial des sciences du vivant BioVision, la fédération de la communauté locale des sciences de la vie, la mise en place d'un programme immobilier dédié aux activités de biotechnologies et le lancement du projet cancéropôle Lyon Rhône-Alpes.

Plus d'un an avant le plan cancer national lancé par monsieur le président de la République, l'ensemble des acteurs du domaine des sciences de la vie de Lyon et de la région Rhône-Alpes s'est fédéré autour de ce projet d'envergure dans le domaine du cancer. Cancéropôle Lyon Rhône-Alpes résulte d'une initiative concertée du ministère de la recherche et de la santé, de la région Rhône-Alpes, du conseil général du Rhône et de la Communauté urbaine ainsi que de la communauté universitaire, scientifique, médicale, académique et industrielle, soit 1 700 chercheurs en cancérologie de tous horizons (l'Ecole normale supérieure, l'université Claude Bernard, l'université Joseph Fourier, l'université Jean Monnet, le CEA, les unités INSERM et CNRS, le centre Léon Bérard, l'Institut Albert Bonniot, l'école nationale vétérinaire de Lyon, les trois CHU dont les Hospices civils de Lyon, le centre international de recherche sur le cancer CIRC et les entreprises).

La mission du Cancéropôle Lyon Rhône-Alpes est de positionner Lyon Rhône-Alpes comme un pôle d'excellence internationale de référence dans la lutte contre le cancer, et cela en fédérant et en valorisant les forces existantes universitaires, académiques, hospitalières et économiques de la région.

Pour la Communauté urbaine ses objectifs visent à optimiser le transfert des technologies, favoriser l'innovation, catalyser l'activité économique dans un objectif commun d'améliorer la prise en charge et la qualité de vie du patient.

Dès janvier 2003, un chef de projet venant de l'industrie, le docteur Jean-Yves Bonnefoy, a été recruté afin de mettre en place et animer le projet.

Le bilan 2003

L'année 2003 a permis de définir la stratégie du projet, de sélectionner des thématiques fédératrices, de proposer un plan d'action et de mettre en place un réseau d'excellence rhônalpin dans le cancer.

Le projet se structure autour des deux thématiques prioritaires, identifiées comme positions d'excellence pour Rhône-Alpes :

- l'épidémiologie génétique

Lyon se positionne en matière d'épidémiologie sur le plan international notamment grâce à la présence du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) des registres du cancer en Rhône-Alpes et du service de biostatistiques des Hospices civils de Lyon. Il s'agit alors de renforcer les différentes forces régionales en créant un centre européen de recherche en épidémiologie moléculaire, qui se focalisera sur l'articulation entre individu et société autour des thèmes, nutrition et cancer, risques environnementaux et chimioprévention ;

- la biothérapie du cancer

Il s'agit de favoriser le développement clinique de nouveaux médicaments anticancéreux issus de la biotechnologie grâce aux données de la recherche expérimentale en Rhône-Alpes, en mettant en œuvre :

. une organisation en réseau d'unités de thérapie cellulaire et de structures d'évaluation de la réponse antitumorale entre Lyon, Grenoble et Saint Etienne,

. la création d'une unité de production de lots cliniques destinés à réaliser des essais de phase I et II chez l'homme.

Il s'agit ainsi de développer ces deux thématiques selon quatre axes appliqués :

- promouvoir le développement de formations en oncologie,
- soutenir la recherche innovante et l'évaluation préclinique,
- soutenir la réalisation en région d'études cliniques innovantes,
- soutenir le transfert de technologies vers l'industrie.

Pour ce faire, le projet se structure autour de trois fonctions :

- fonction de tête de réseau, pour assurer des missions d'appui et de structuration des projets dans le cadre de valorisation industrielle. Cette fonction doit servir de tremplin à la création d'activités économiques à partir des projets de développement ;

- fonction de preuve de concept, pour assurer le financement des essais de phase I jusqu'aux essais de phase IIA afin de valider l'intérêt thérapeutique d'une molécule et le proposer auprès de partenaires pharmaceutiques et financiers ;

- ensemble de plates-formes technologiques et de réseaux de recherche thématiques transversaux, aujourd'hui au nombre de 5 :

. génomique fonctionnelle : concevoir des modèles originaux et valider de nouveaux outils médicaux, diagnostics, pronostics et thérapeutiques adaptés à chaque patient,

. imagerie médicale : développer une nouvelle génération de systèmes d'imagerie afin de définir la signature moléculaire et fonctionnelle d'une tumeur et cela pour aider à la personnalisation de la prise en charge du patient,

. pharmacogénomique : personnaliser les traitements anticancéreux, offrir au patient les meilleurs traitements tout en minimisant les effets secondaires,

. centre de ressources biologiques : organiser en réseau coopératif, une collection existante de tissus humains, pour la recherche et le développement en cancérologie,

. Bioinformatique et informatique : stocker, gérer et analyser les informations générées par les différentes plates-formes technologiques.

En parallèle, le cancérpôle Lyon Rhône-Alpes a été retenu à l'appel d'offre national des cancérpôles et est ainsi éligible à 2,85 M€ sur trois ans.

Un Club industriel a été mis en place afin d'assurer l'interface entre les mondes académique et industriel et faciliter le développement des innovations régionales. Son bureau est constitué des entreprises Génome Express, Merck KgaA, Opi, Aventis Pasteur et bioMérieux et le fonds d'investissement Rhône-Alpes Amorçage. Le club compte 35 entreprises adhérentes.

Cancérpôle Lyon Rhône-Alpes (CLRA) a, de plus, développé une communication avec la création d'un logo, d'une plaquette et d'un site internet www.canceropole-lyonrhonealpes.com.

De plus, il met en place différentes actions pour développer ses partenariats au niveau européen et international. En collaboration avec l'Aderly, le CLRA vient en appui et conseil sur des opérations communes de prospection d'investissements et d'implantation à l'occasion notamment de la convention d'affaires BioSquare, des salons BIO et de BIO Expo Japan. Il développe également avec le soutien de la Communauté urbaine des relations avec Genève et Lausanne au niveau Européen et avec l'Etat de Pennsylvanie (Philadelphie) au niveau international, entre des instituts de recherche académiques, des centres hospitaliers et des entreprises de la Suisse Romande.

Le programme 2004

La tête de réseau se met en place pour développer les projets scientifiques, les valoriser et favoriser la création d'activités économiques à partir des thématiques et des plates-formes sélectionnées, augmenter les partenariats publics/privés, continuer à participer à la dynamique du cluster lyonnais et accroître sa visibilité européenne.

La clé de réussite du projet réside sur le triptyque science-clinique-industrie afin de générer la création et le développement d'activités économiques dans l'objectif d'une meilleure prise en charge et d'une meilleure qualité de vie du patient.

La Communauté urbaine comme partenaire à part entière du CLRA souhaite impulser particulièrement la dimension économique de ce projet global.

Pour répondre à cette ambition, le projet a défini des actions de développement économique et de promotion.

La valorisation de la recherche

Il s'agit de mettre en place un protocole d'accord entre le CLRA et ses partenaires académiques tout en faisant la liaison avec le club des industriels. Il aura pour vocation d'identifier, d'évaluer et faciliter le transfert technologique.

Le soutien à la création d'entreprises

En mettant en place l'activité preuve de concept, le CLRA a pour objectif d'identifier et d'accompagner des projets susceptibles de valorisation économique tout en les orientant dans le dispositif actuel d'aide à la création d'entreprises, c'est-à-dire en interagissant avec l'incubateur Créalys et la structure Novacité.

L'animation économique et le Club industriel

La tête de réseau du CLRA a pour vocation de soutenir le développement de sociétés régionales, en mobilisant des experts et des partenaires dans son réseau régional et international, et en participant notamment au financement de preuve de concept.

Le cancérpôle fédère aussi les industriels du secteur au sein de son Club industriels, composé d'une trentaine de membres, d'un bureau et d'un président Gilles Alberici de la société Opi et qui tend à intégrer des industriels leaders au niveau international comme à titre d'exemple Serono, Novartis et AstraZeneca.

La prospection d'entreprises exogènes

Le CLRA produit un service d'appui à l'Aderly, pour des actions auprès des entreprises nationales et internationales d'identification et d'accompagnement de projets de partenariat, d'investissement et d'implantation. Les secteurs géographiques prioritaires sont la région parisienne, l'Amérique du Nord et en particulier les régions de Pennsylvanie (ville de Philadelphie), de Californie et du Canada (Montréal et Ontario), la Grande Bretagne (Londres, Oxford, Cambridge), le Japon. Les grands groupes pharmaceutiques tels que Novartis, AstraZeneca,

Aventis, Pfizer, Roche, Merck&Co et les grandes sociétés de biotech font l'objet d'une démarche spécifique dans le cadre notamment de la démarche grands comptes.

L'implication de grands partenaires industriels dans des projets structurants du canceropôle

Une recherche active de partenaires industriels est en cours relatifs notamment aux projets de plate-forme pharmacogénomique avec des industriels et des biotechs internationales.

Les projets afférents aux thématiques prioritaires biothérapie et épidémiologie recherchent des financements en particulier via des organismes privés d'assurance et de prévoyance. Ils s'inscrivent également dans le cadre du développement des réseaux européens.

Le développement de réseaux européens et internationaux

La thématique biothérapie pourrait faire l'objet de la préparation avec la Suisse Romande (Genève et Lausanne) d'un programme européen Interreg IIIA avec l'appui de la Communauté urbaine.

La thématique épidémiologie entre dans le cadre du développement des quatre moteurs entre Lyon, Barcelone, Munich et Heidelberg et vise aussi à créer un centre européen d'épidémiologie à Lyon.

Un portail d'essais cliniques dans le domaine du cancer est en cours d'élaboration avec d'autres régions européennes et internationales, notamment avec l'Etat de Pennsylvanie (Philadelphie) pour offrir des capacités et un potentiel clinique aux industriels.

Les effets d'entraînement sur le cluster biotech lyonnais et autres projets régionaux

Le canceropôle Lyon Rhône-Alpes fait partie du réseau Lyon BioAdvisor® et de la dynamique régionale. A ce titre, il intègre une stratégie globale de développement économique des biotechnologies sur Lyon et Rhône-Alpes et participe à la dynamique de croissance économique à travers notamment le projet immobilier phare Bioparc Lyon, des projets structurants Rhône-Alpes Genopole et Nanobio, des projets Etoile et RMN 1 GHZ, des acteurs en oncologie comme l'association ECCA et des partenaires de Lyon BioAdvisor.

La promotion et la communication

Canceropôle Lyon Rhône-Alpes participe à plusieurs événements internationaux en sciences de la vie comme le salon mondial BIO et spécialisé en cancérologie comme ASCO (American Society of Clinical Oncology), le premier congrès mondial en oncologie.

L'installation et le portage du projet Canceropôle Lyon Rhône-Alpes

Canceropôle Lyon Rhône-Alpes a emménagé fin mars 2004 dans la pépinière Laënnec Bioparc Lyon, au cœur du pôle santé Rockefeller.

Canceropôle Lyon Rhône-Alpes a été porté dans sa phase de démarrage par l'Agence régionale des technologies médicales et des biotechnologies (Arteb) jusqu'en juin 2004. Dans sa phase de développement, le projet sera porté dans un premier temps par la fondation Rhône-Alpes futur.

La fondation Rhône-Alpes futur a été créée en 1988 par un groupe d'industriels, de banquiers et d'universitaires rhônalpins désireux de participer au développement de leur région. Elle a pour mission d'organiser une coopération entre industriels et chercheurs, de détecter dans les laboratoires des projets et des savoir-faire innovants susceptibles d'intéresser les industriels et de favoriser l'innovation industrielle et les échanges réciproques entre le milieu économique et le milieu scientifique.

De part les missions de la fondation, de l'hébergement du projet Rhône-Alpes Genopole, et des avantages qu'apporte une fondation (structure stable, identifiée, souple en terme de gestion et pouvant accueillir des financements publics et privés), la fondation Rhône-Alpes futur peut devenir le support d'une politique ambitieuse d'innovation et de valorisation dans les sciences de la vie.

Le budget

Dans le cadre du contrat d'agglomération, la région Rhône-Alpes, le Conseil Général et la Communauté urbaine prévoient de financer le CLRA à hauteur de 15 M€ chacun dans la période 2004-2008, l'Etat devrait intervenir à une hauteur équivalente.

En 2004, la Communauté urbaine est sollicitée pour le versement de 220 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer la convention avec la fondation Rhône-Alpes futur pour l'année 2004.

2° - Approuve le versement d'une subvention annuelle de 220 000 € par la Communauté urbaine à la fondation Rhône-Alpes futur pour l'année 2004.

3° - Ces dépenses seront imputées aux crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2004 - compte 657 480 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,